Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
019-514279843-20261005-2026-20d-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/10/2026
Publication : 05/10/2026

Aéroport de BRIVE
VALLÉE DE LA DORDOGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE PERSONALISEE D'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DE BRIVE VALLEE DE LA DORDOGNE

L'an deux mille vingt-six, le lundi 05 octobre à 09h45, le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée d'Exploitation de l'Aéroport de Brive Vallée de la Dordogne, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Brive, Place Jean Charbonnel, 19100 BRIVE - salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le 28 septembre 2026.

DELEGUES PRESENTS :

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Jean-Luc **SOUQUIERES**, Conseiller Communautaire délégué
Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Christian **PRADAYROL**, Vice-Président
Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Madame Alexandra **DOUSSAUD**, Conseillère Communautaire
Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Julien **BOUNIE**, Conseiller Départemental
Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Francis **COMBY**, Vice-Président
CCI de la Corrèze : Madame Françoise **CAYRE**, Présidente
CAUVALDOR : Monsieur Jean-Claude **FOUCHE**, Président (suppléant de M. GINESTE)

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS :

Conseil Régional Nouvelle Aquitaine : Monsieur Philippe **NAUCHE**, Vice- Président
Conseil Départemental du Lot : Monsieur Frédéric **GINESTE**, Vice-Président

Le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Françoise CAYRE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION :	**Procès-verbal du conseil d'administration du mardi 30 juin 2026**
RAPPORTEUR :	**Monsieur Julien BOUNIE, Président**

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 30 JUIN 2026

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS :

- Communauté d'Agglomération du bassin de Brive :
 Monsieur Jean-Luc **SOUQUIERES**, Conseiller Communautaire délégué
 Monsieur Christian **PRADAYROL**, Vice-Président
- Conseil Départemental de la Corrèze :
 Monsieur Julien **BOUNIE**, Conseiller Départemental

MEMBRES TITULAIRES EXCUSES :

- Communauté d'Agglomération du bassin de Brive :
 Madame Alexandra **DOUSSAUD**, Conseillère Communautaire
- Conseil Départemental de la Corrèze :
 Monsieur Francis **COMBY**, Vice-Président
- Conseil Départemental du Lot :
 Monsieur Frédéric **GINESTE**, Vice-Président
- Conseil Régional Nouvelle Aquitaine :
 Monsieur Philippe **NAUCHE**, Vice- Président
- CCI de la Corrèze :
 Madame Françoise **CAYRE**, Présidente

MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS :

- Communauté d'Agglomération du bassin de Brive :

Aéroport de BRIVE
VALLÉE DE LA DORDOGNE

Madame Monique SERRE-IGOULZAN, Maire

- Conseil Départemental de la Corrèze :
 Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Conseiller Départemental
- CCI du Lot :
 Monsieur Jean **HUGON**, Président

Autres personnes présentes :

- Monsieur Olivier MOULIS, Directeur Aéroport Brive Vallée de la Dordogne
- Madame Françoise GARCIA, Responsable Administrative et financière Aéroport Brive Vallée de la Dordogne

Monsieur Julien Bounie, Président de la Régie Personnalisée pour l'Exploitation de l'Aéroport de Brive-Souillac constate le quorum et déclare la séance ouverte à 18h00.

Madame Monique SERRE-IGOULZAN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Adoption du PV du 20/05/2026

En l'absence d'observation, le PV de la séance du 20 mai est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membre en exercice : 08
Nombre de membres présents : 06
Nombre de suffrages exprimés : 06
Votes : Pour 06
Contre : 0
Abstention : 0

Avant de démarrer l'ordre du jour et de présenter les délibérations, le président souhaite apporter quelques précisions sur la situation de cette année jugée un peu particulière.
En effet, l'an dernier, l'aéroport avait enregistré un record historique de trafic avec 98 816 passagers transportés, mais également en termes de recettes aux alentours de 5 M€.
Le constat est que d'année en année les dépenses de fonctionnement augmentent tous les ans un peu plus.

Pourquoi augmentent-elles ?
La régie a un fonctionnement particulier qui lui impose de se soumettre à de nombreux audits de la DGAC, des règlementations variées et des contraintes de plus en plus fortes chaque année.
Outre ce système, auquel on ne peut déroger, d'autres points sont à prendre en compte tels que le balisage de la piste qui doit être changé pour passer en led, occasionnant un coût de 30 K€, changer le dispositif des badges d'accès + 50 k€, et d'autres équipements liés à l'exploitation, ...
De plus, la sûreté est obligée de disposer de personnel de plus en plus formé alors que les entreprises de sûreté sont confrontées à des difficultés de recrutement avec des contrats proposant quelques heures le matin, quelques heures le soir, donc non attractifs. Cela fragilise leur modèle économique d'où des faillites L'enjeu est d'avoir un volume d'heures suffisant pour assurer la pérennité de leur activité. L'enveloppe consacrée à la sûreté pour Brive : de 200 k€ en 2020, le coût de la sûreté est exponentiel et atteint aujourd'hui 650 k€ pour le même service et moins de volume.
Toutes les dépenses augmentent. Il faut également prendre en compte le vieillissement de la plateforme et le renouvellement programmé de nombreuses pièces, appareils ou structures touchées par l'obsolescence liée à l'âge ou aux évolutions des technologies.

En 2025, avec 99 000 passagers et la compagnie Ryanair qui opérait 3 lignes, les recettes parking et autres recettes engendrées étaient conséquentes.
Pour assurer ces liaisons, du personnel a été recruté.
Puis en 2026, Ryanair a annoncé l'arrêt de 2 lignes (Porto et Séville), seule la ligne de Londres a été maintenue. Malgré l'arrivée de Volotea prochainement (reprise le 09/09), la fréquentation et les recettes accusent une forte baisse.
Les dépenses sont toujours constantes voir en hausse mais sans les vols et les recettes associées (5M€ de recettes en 2025 vs 1,6 M€ en 2026).
Il est estimé un manque de 1,5 M€. Si la ligne de Volotea rencontre du succès, il devrait y avoir plus de recettes mécaniquement.

Des analyses sur le budget ont été réalisées, les services ont engagés des dépenses jusqu'à la fin de l'année, bien qu'engager ne signifie pas mandater, le budget va être contraint à la fin de l'année, et il va falloir trouver des solutions entre septembre et décembre.
2 options : soit il n'y a pas de reprise, Volotea ne décolle pas et le budget sera contraint, soit la ligne de Porto avec Volotea fonctionne, et cette dynamique engendrera des recettes parking, passagers ...
Il conviendra de voir l'évolution cet été et de faire un point d'étape dans la 2e quinzaine de septembre pour évaluer le budget de la fin de l'année.
L'année dernière, on a clôturé le budget en positif à 27 k€.
L'objectif de 100 000 passagers aurait été atteint cette année si Ryanair n'avait pas arrêté les liaisons vers Porto et Séville.

Aujourd'hui la question à se poser est de savoir si l'année prochaine ce niveau de services doit être maintenu avec ce personnel et les lignes correspondantes ou si on choisit d'arrêter des lignes annexes (saisonnières) et de ne conserver que la ligne de Paris. Les conséquences entraîneront des suppressions de poste et l'arrêt du développement de l'infrastructure.
Dans ce cas, on opte pour la régression et une fréquentation à 30 000 passagers pour stabiliser les dépenses.

Parallèlement le Syndicat Mixte, propriétaire, rencontre moins d'inconnues. Il n'y a pas de personnel, le fonctionnement est plus souple. Sauf que le syndicat est dans l'incapacité de financer l'OSP en 2028.
A l'arrivée du Président en 2020, l'OSP coutait 10,5 M€, aujourd'hui le coût est de 19,8 M€ sans avoir modifié les participations des collectivités. L'Etat a financé l'OSP à 50/50 avec un vrai 50/50 sur les 10,5 M€, alors qu'aujourd'hui l'Etat finance à 50/50 mais avec une petite subtilité, c'est qu'il plafonne sa participation à 65% des recettes commerciales, donc le ratio qui s'applique réellement est de 66/34 sur l'enveloppe.
Le Syndicat tiendra ses engagements jusqu'en octobre 2028. Après, il conviendra de décider quel type d'OSP choisir : continuité de cette OSP dans les mêmes conditions, mise en place d'une OSP dégradée, mise en place d'une OSP mixte qui allie la ligne de Paris avec des vols saisonniers (un seul avion pour l'OSP et le développement de lignes saisonnières annexes).
Des questions sont en suspens, et il faudra trancher d'ici à la fin de l'année. Le Président mène actuellement une étude sur l'OSP avec une analyse approfondie pour aider à la prise de décision.
Parallèlement, des enquêtes ont été réalisées par la régie auprès des passagers pour connaître le profil de clientèle, et les besoins en rotation. Peut-être qu'un chef d'entreprise n'a besoin que de 3 rotations semaine au lieu de 5...
Avec l'augmentation du kérosène, la rotation du jeudi matin a été suspendue, et il ne semble pas y avoir eu de remontées auprès des élus. D'après les retours reçus par le directeur il semblerait que cela déstabilise les habitudes. Le retrait de cette rotation peut semer le doute sur le maintien des autres vols. Et le fait de remettre quelques rotations le jeudi matin perturbe également les habitudes de voyage.
Une visio avec la compagnie Chalair doit être organisée le 01/07 pour discuter de la poursuite de l'arrêt du jeudi matin.
Cette situation risque d'être maintenue jusqu'au délestage de cet été (août).

L'Etat semble être dans l'optique de ne plus participer aux OSP. Il faudra donc réfléchir à un nouveau modèle.
Certaines collectivités prennent des dépenses à leur compte. Outre les participations obligatoires classiques, certaines peuvent définir des axes stratégiques prioritaires comme le tourisme par exemple et prendre à leur compte les coûts liés à l'exploitation d'une ligne.

A ce jour, les données de fréquentation portent sur 20 000 passagers environ, les chiffres seront affinés demain avec les données de juin.
Ces sujets seront abordés en septembre avec les élus.

Une autre piste de réflexion concerne la fusion entre la régie et le syndicat.
A l'époque, le choix de 2 entités distinctes avait été fait pour des questions de gouvernance et de fiscalité.
Ce système alourdit le fonctionnement avec l'organisation de comités syndicaux et de conseils d'administration alors que les décisions pourraient être prises par une seule et même instance. Il y a également des dépenses en doublon.
Cette fusion permettrait probablement d'avoir une meilleure vision des choses.
Il est rappelé qu'aucune augmentation des participations des collectivités n'a été faite depuis 6 ans.
Des discussions sont en cours également pour rediriger le versement transport des entreprises vers la régie de l'aéroport.

Aéroport de BRIVE
VALLÉE DE LA DORDOGNE

Nombre de membre en exercice : 08
Nombre de membres présents : 06
Nombre de suffrages exprimés : 06
Votes : Pour : 06
Contre : 0
Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2026-18 _ DM2 – Augmentation de crédits en section d'investissement

Nombre de membre en exercice : 08
Nombre de membres présents : 06
Nombre de suffrages exprimés : 06
Votes : Pour : 06
Contre : 0
Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

2026-19 _ Ouverture d'une ligne de trésorerie

Le Crédit Agricole a proposé la meilleure offre.

Nombre de membre en exercice : 08
Nombre de membres présents : 06
Nombre de suffrages exprimés : 06
Votes : Pour 06
Contre : 0
Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2026-20 _ Souscription d'un emprunt destiné à financer l'achat d'un escalier passager

Au vu des propositions énoncées, la Caisse d'Epargne propose la meilleure offre avec un taux de 2.20% au 30/06/2026.
Le détail des frais n'a pour l'heure pas été communiqué.

Nombre de membre en exercice : 08
Nombre de membres présents : 06
Nombre de suffrages exprimés : 06
Votes : Pour 06

Adopté à l'unanimité

Questions/Informations diverses

Réunion sur le photovoltaïque en Préfecture le 01/07/26.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Le procès-verbal est soumis à l'approbation des membres.

Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de membres présents : 7
Nombre de suffrages exprimés : 7
Votes : Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil d'Administration
Julien BOUNIE

Délibération certifiée exécutoire,
Enregistrée en Sous-Préfecture le 05/10/2026
Publiée et notifiée le 05/10/2026
Le délai de recours contre cette délibération devant le Tribunal Administratif est fixé à 2 mois à compter de sa publication.